

Dans le souci, de préserver le vivre ensemble et les relations séculaires de fraternité et de bon voisinage entre les deux pays, les deux Parties ont rappelé la nécessité d'œuvrer ensemble de manière à éviter la survenance d'actes portant atteinte aux biens et à l'intégrité physique des citoyens Mauritaniens au Mali.

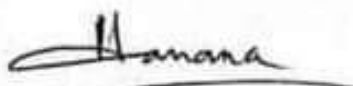
Au terme des débats et discussions les deux parties ont convenu de ce qui suit :

- 1- Mettre en place une Mission conjointe Ad Hoc, d'établissement des faits chargée de faire la lumière sur les derniers événements de EL Ataye (El Ghattaye) qui entamera son travail dans les meilleurs délais ;
- 2- Partager, dans les meilleurs délais, les résultats de l'enquête diligentée par le gouvernement de la République du Mali relativement aux événements du 17 janvier 2022, à Akor ;
- 3- Sanctionner, aussi sévèrement que la législation malienne l'autorise, les auteurs de ces crimes odieux ;
- 4- Créer un cadre conjoint de concertation, de mutualisation et de partage d'information afin de prévenir efficacement de pareils événements ;
- 5- Organiser des patrouilles conjointes le long de la bande frontalière.

Fait à Nouakchott, le 12 mars 2022

Pour la délégation mauritanienne,
Le Ministre de la Défense Nationale

Hanana Ould Sidi



Pour la délégation malienne

Le Ministre des Affaires Etrangères et de
la Coopération Internationale

Abdoulaye Diop

